

La corrida audiovisuelle helvétique



Frédéric Gonseth

Pietro Supino, grand patron de Tamedia, groupe privé d'édition dominant en Suisse, sait bien garder sous cape, (*Le Temps* du 31 mars), l'épée qu'il réserve pour la mise à mort du service public audiovisuel. Selon lui, «ceux qui se soucient de préserver la richesse du paysage médiatique devraient commencer par se demander ce qui manque actuellement ou ce qui manquerait si la SSR n'existait pas».

Partant du constat (exact) que la SSR ne diffuse pas que de la qualité, mais aussi beaucoup de «shows insipides ou des séries achetées», le raisonnement conclut (erreur) que le statut privilégié de la SSR et la redevance ne servent que très partiellement à une fonction de service public. De là l'idée du boucher de séparer les parties nobles (les contenus informatifs et culturels) des parties basses (le sport et le divertissement). Elle mène tout droit au dessein tout aussi novateur de répartir les fonctions de service public audiovisuelles (et avec elle la redevance bien sûr)... Entre les groupes privés comme Tamedia et Ringier.

Mais si l'actionnaire qu'est M. Supino n'a pas encore totalement bouffé toutes les parties nobles de l'éditeur, le processus est en marche et il propose d'y aller encore beaucoup plus gaillardement dans le domaine audio-

visuel sous le couvert d'une invention baptisée en langue de bois «fonction de compensation». «La SSR devrait, dit-il, se limiter à l'avenir à ces tâches.» Quelles tâches? «Les contributions importantes pour la politique nationale et que le marché libre ne propose pas dans la mesure souhaitée ou avec la qualité souhaitée.»

Le toréador dont il souhaite revêtir la clinquante tunique exige donc avant de descendre dans l'arène «libre» qu'on prenne soin de réduire le taureau à tout ce qui n'est pas comestible: peau, sabots, cornes... La belle corrida! Une chaîne de service public faite uniquement de ce que le secteur privé rejeterait...

Une institution publique doit aider les journalistes à produire du contenu d'utilité publique

Nous ne joindrons pas nos fourchettes au banquet de dupes de M. Supino. Le secteur audiovisuel partage de nombreux points communs avec celui de la presse, mais on ne peut faire semblant comme lui d'ignorer la différence renversante qui les sépare: si la presse de proximité est ultra-dominante dans les quotidiens et les hebdomadaires, c'est le cas inverse dans le télévisuel et les salles de cinéma, où la proximité est minoritaire (environ un tiers) – voire très minoritaire pour le cinéma (5%) – sur son propre territoire. Le marché audiovisuel suisse est mondialisé depuis fort long-

temps. Chaînes françaises pour la télévision en Suisse romande, allemandes pour la Suisse alémanique (relativement mieux protégée par la semi-barrière linguistique), cinémas américains et français dominant outrageusement et depuis «toujours» le marché suisse qui est déjà – et depuis belle lurette, y compris dans le domaine télévisuel –, un marché libre que la Suisse, avec la complicité peu éclairée des éditeurs, n'a même pas réussi à protéger de la capture par les fenêtres publicitaires télévisuelles étrangères.

Il est vrai que la Suisse s'est dotée d'un système financier et légal de renforcement de son expression propre dans l'audiovisuel qui donne un avantage écrasant à la SSR sur ses éventuelles «concurrentes» suisses et qui empêche, par effet collatéral, leur apparition. C'est vrai. Mais l'important est de rendre la SSR un peu moins faible dans la résistance à ses concurrentes étrangères au moins dix fois fortes, sur un marché où l'offre est pléthorique. Supprimer ce mécanisme (et ses effets de péréquation des ressources en faveur des régions minoritaires) permettrait-il de faire naître plusieurs chaînes privées au calibre très réduit, capables chacune dans leur région de tenir tête à la concurrence des chaînes allemandes, françaises, italiennes? Evidemment non!

La presse suisse figure en très haute position dans les comparaisons planétaires, c'est indéniable. Produit d'une tradition plus que séculaire liée à la démocratie helvétique moderne, elle doit cette situation enviable à une forte assimilation du concept de

service public dans sa mission, qui subsiste encore aujourd'hui, même si les éditeurs privés comme Tamedia comprennent de plus en plus la diversité et la surface des contenus qu'ils jugent les moins rentables pour leurs actionnaires.

Afin de maintenir cette qualité citoyenne, la presse suisse privée doit être soutenue indirectement par une institution publique extérieure, dont le but est d'aider les privés qui produisent du contenu d'utilité publique – les journalistes – et non pas les privés qui gèrent globalement la presse comme un secteur à fin exclusive de dividendes.

C'est pourquoi nous lançons sur notre site (www.cultureenjeu.ch) un appel pour voter oui le 14 juin au nouveau mode de redevance radio-tv, mais aussi pour lancer la création d'un fonds d'enquête et de dossiers pour la presse écrite, géré par la profession elle-même, et financé par les diffuseurs de contenu audiovisuel.

Cinéaste, auteur de 15 documentaires, membre du bureau de la Fondation romande pour le cinéma, président de l'association éditrice de CultureEnJeu

Vous et nous

Vous écrivez



La démocratie en question

Francis Cousin, Montreux

Dans une récente chronique (LT du 10.04.2015), Madame Miauton met la démocratie en question, notamment dans des pays qui sont à ses yeux «culturellement et structurellement mal préparés à la vivre». Et de citer en vrac l'Irak, la Libye et... la Tunisie. Prendre l'exemple des deux premiers pays à l'appui de cette thèse est discutable, voire hors de propos: chacun sait qu'ils ont été l'objet d'interventions militaires occidentales qui ont certes renversé des régimes autocrates peu recommandables, mais ont failli à installer de nouvelles structures propices à l'épanouissement de la démocratie. Au lieu de «pays mal préparés», ne faudrait-il pas parler plutôt d'interventions militaires mal préparées? De surcroît, mettre la Tunisie dans le même panier que l'Irak et la Libye, c'est faire injure au acquis de la révolution tunisienne. Sans nier les soucis que connaît la Tunisie en matière de sécurité, ces derniers ne sauraient occulter les indéniables progrès obtenus en quelques années, notamment l'adoption d'une nouvelle Constitution démocratique à l'élaboration de laquelle ont été associés les différents courants politiques, ainsi que le rôle remarquable joué dans ce processus par la société civile, dont les femmes tunisiennes. Cette révolution, venue de l'intérieur, s'est déroulée avec peu d'effusion de sang, ce qui la distingue clairement des deux autres cas cités. Quant à l'argument de pays «culturellement et structurellement mal préparés à vivre la démocratie», ne servirait-il pas, naguère, à justifier le maintien de dictatures militaires en Amérique latine? Or, ces pays l'ont entre-temps adoptée, avec ses imperfections sans aucun doute. Mais Churchill n'a-t-il pas dit que «la démocratie est le moins mauvais système de gouvernement, parmi tous ceux que nous avons essayés de temps à autre»?

Réfugiés syriens: et l'ONU?

Burt Hann, Genève

L'article de votre éditorial «La Méditerranée rougeoyante du sang des Syriens» (LT du 16.04.2015) appelle quelques réflexions. Il est vrai qu'un énorme drame se développe sous nos yeux, en Europe, en corrélation avec les guerres cruelles qui parsèment le Proche et le Moyen-Orient avec au bilan des centaines de milliers de morts et de réfugiés. Aujourd'hui, hélas, l'Italie est aux premières loges du drame des exilés. En effet, sur leur chemin de fuite, près de 400 pauvres héros ont été récemment engloutis dans un naufrage quasi inévitable. En 2014, près de deux cent mille déracinés se sont jetés sur les côtes italiennes, et l'année 2015 connaîtra à son tour des pics extrêmes.

La question est: pourquoi ne traite-t-on pas ce phénomène en amont plutôt qu'en aval? Et là, il me semble qu'il y a matière à incriminer les Nations unies quant à leur incurie face à ce drame. Le reproche qui titille notre esprit tient à ce que l'ONU a pris le pli de faire pression sur les pays importateurs d'immigrants et non sur les pays exportateurs. Les Nations unies sont toujours en retard d'une solution. Elles sont incapables de contenir un drame avant son explosion. Et c'est pourtant leur rôle préventif qui compte! On peut les assimiler à des pompiers qui arrivent sur un sinistre quand celui-ci a déjà œuvré méchamment. L'auteur a raison de constater l'énorme déséquilibre de traitement des réfugiés par les différentes politiques à leur égard. Où est l'acte de solidarité gravé dans la Charte de l'Union européenne? Dans ce cas de figure, elle agit selon le procédé égoïste du «chacun pour soi et Dieu pour tous». À ce rythme-là, à défaut d'épauler ses efforts, l'Italie sera plongée dans une misère équivalente à celle de ces apatrides.

Une plage aux Eaux-Vives: l'heure des félicitations

Elka Gouzer, Genève

Personne ne l'ayant fait jusqu'à présent, en tout cas à ma connaissance, je prends sur moi de féliciter M. Luc Barthassat d'avoir trouvé une solution pour créer une plage aux Eaux-Vives (LT du 08.04.2015). Il a fait preuve de beaucoup de pragmatisme et agi démocratiquement en tenant compte dans la mesure du possible des observations du WWF. Mais je félicite également le WWF, et notamment sa présidente, Mme Françoise Chappaz, d'avoir mené avec ténacité la procédure contre l'ancien projet. Grâce à elle, le projet a été grandement amélioré. De plus, la décision du Tribunal administratif obtenue par le WWF a permis d'éviter de créer un précédent très fâcheux consistant à permettre la modification des rives du lac sans plan de site, par une simple autorisation de construire. Lorsque l'arrêt du Tribunal administratif est tombé, Mme Chappaz a été l'objet de toutes sortes d'insultes et de remarques désobligeantes, comme si son objectif avait été de priver les Genevois d'une zone de détente. Heureusement, elle a une forte personnalité et a tenu bon. C'est maintenant le moment de lui dire bravo et merci, car je doute que les gens qui ont laissé des insultes anonymes sur son répondeur auront la courtoisie de lui laisser maintenant des compliments.

Les autorités vaudoises négligent l'impact des éoliennes sur la santé



Christine Lavanchy et Félix Gueissaz

Le 2 mars 2015, la Cour administrative du Tribunal cantonal vaudois a admis le recours des opposants au projet éolien conduit par Romande Energie et l'Etat de Vaud sur le site de Sainte-Croix. Elle renvoie les promoteurs de ce projet à de nouvelles études concernant la faune avicole et les nuisances sonores: les pièces fournies étaient si lacunaires qu'elles n'ont pas permis à la cour de procéder à une réelle pesée des intérêts dans ce projet.

Un tel retournement de situation devrait nous inciter à réfléchir sur les réalités de l'énergie éolienne en Suisse et dans le monde.

À ce propos, notre pays prend souvent exemple sur l'Allemagne et son engagement dans l'éolien, très bien. Alors les autorités vaudoises feraient bien d'observer attentivement la législation de ce pays avant de se lancer dans la réalisation des 170 machines de 200 mètres de haut prévues d'ici à 2035.

Le Land de Bavière, par exemple, a instauré en 2014 «la règle 10H», qui prohibe l'implantation d'éoliennes industrielles à une distance inférieure à dix fois la

hauteur totale de la machine aux premières résidences (si la hauteur en bout de pale est de 200 mètres, la distance de la machine aux premières habitations doit être d'au minimum deux kilomètres).

Et il ne s'agit pas d'une première mondiale. En 2011 déjà, l'Etat de Victoria, en Australie, imposait une distance minimale de deux kilomètres entre les machines et les premières habitations.

Ces mesures sont bien évidemment motivées par un souci de santé publique, en premier lieu pour protéger la population des nuisances sonores émises par les éoliennes.

Mais ce n'est pas tout. Au Canada, en novembre 2014, deux chercheurs de l'Ecole de médecine de la Western University of London ont publié un inventaire des critères de diagnostics permettant aux praticiens d'appréhender et d'identifier les symptômes cliniques observables chez les personnes qui habitent près de ces machines industrielles.

En Suisse, autorités et promoteurs nous assurent qu'ils respectent les normes de protection en vigueur. Ces normes ont-elles vraiment été étudiées?

Pour bien comprendre le problème, il faut savoir que le spectre sonore émis par une éolienne appartient en partie au monde de l'infrazon, comme cela a été démontré très clairement par des chercheurs en 2005 lors d'un congrès acoustique à Tahiti (voir la page 15 du rapport, <https://www.wind-watch.org/documents/>).

Ensuite, il est également nécessaire d'avoir à l'esprit que la législation suisse est lacunaire en ce domaine et que l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) ne protège pas contre les infrasons, de l'aveu même de nos autorités cantonales concédée à l'occasion du festival Balelec en 2011. Une année plus tard, les nuisances dues aux basses fréquences étaient prises en compte et des ajustements furent apportés.

En Australie comme en Bavière, une machine de 200 m de haut doit être éloignée d'au moins 2 kilomètres des habitations

La science décrypte peu à peu de quelle manière ces infrasons affectent la santé, dans l'oreille interne et, plus grave et à long terme, en induisant des maladies dites vibro-acoustiques, qui n'ont rien à voir avec un quelconque effet «noce».

Ces émissions infrasoniques ont longtemps été niées par la filière éolienne. Pourtant en Australie, et tout récemment, celle-ci admet, à demi-mot il est vrai, qu'il existe un lien entre la présence d'infrasons et le mal-être exprimé par les riverains, cela dans un communiqué de presse publié en janvier 2015 suite à une étude acoustique commandée

par la compagnie elle-même, Pacific Hydro.

Ainsi, cette société signale un rapport entre l'existence des infrasons et le niveau de gêne plus élevé rapporté par les résidents au cours de l'étude.

Dans chacun de leurs témoignages, les riverains disent leurs maux avec les mêmes mots que ceux utilisés par la Suva pour décrire les effets imputables aux infrasons.

Les preuves semblent suffisantes pour inviter l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), les autorités politiques suisses et vaudoises à la plus grande prudence, par l'application du principe de précaution.

Cet article comporte un grand nombre de références et de liens utiles à consulter sur la version en ligne: www.letemps.ch/opinions

Christine Lavanchy, Cully, membre du comité ASGMS et Paysage-Libre Vaud. Dr Félix Gueissaz, Neuchâtel, président de Pro Crêtes